

H Absolu 3 - Code ISIN FR0013260387

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de SG Issuer et Société Générale.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

| | |
|---|---|
| Dénomination | H Absolu 3 |
| Emetteur | SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois |
| Forme juridique | Titre de créance |
| Code ISIN | FR0013260387 |
| Garant de la formule | Société Générale |
| Montant Nominal de l'émission | 30.000.000 EUR |
| Devise | EUR |
| Investissement minimal devant être réalisé par l'Investisseur | 1.000 EUR |
| Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale ») | 1.000 EUR |
| Sous-jacent (ci-après l'« Indice ») | MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75 % par an) Cet indice équilibré est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière. L'indice est diversifié sectoriellement et géographiquement en Europe et sa composition est revue tous les trimestres. L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est calculé en réinvestissant 100 % des dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75 % par an. |
| Prix d'Emission | 99,92 % de la valeur nominale au 19/06/2017 |
| Période de souscription | Du 01/08/2017 au 28/09/2017 |
| Date d'Emission | 19 juin 2017 |
| Date de constatation initiale | 29 septembre 2017 |
| Dates de constatation annuelles | 1er octobre 2018; 30 septembre 2019; 29 septembre 2020; 29 septembre 2021; 29 septembre 2022; 29 septembre 2023; 30 septembre 2024; 29 septembre 2025; 29 septembre 2026; 29 septembre 2027; 29 septembre 2028. |
| Dates de remboursement automatique anticipé | 9 octobre 2018; 7 octobre 2019; 6 octobre 2020; 6 octobre 2021; 6 octobre 2022; 6 octobre 2023; 7 octobre 2024; 6 octobre 2025; 6 octobre 2026; 6 octobre 2027; 6 octobre 2028. |
| Date de constatation finale | 1 ^{er} octobre 2029 |
| Date d'échéance | 9 octobre 2029 |
| Lieu de cotation | Bourse de Luxembourg |
| Droit applicable | Droit français |
| Durée de l'investissement | 12 ans maximum |
| Documentation Juridique | Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en français, sont disponibles sur le site "prospectus.socgen.com", sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. |

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Absolu 3 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une date d'échéance fixée au 09/10/2029.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Le 29 septembre 2017, on observe le niveau de clôture de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ANNUEL – ANNÉES 1 À 11

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que le niveau de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement est supérieur ou égal à son niveau initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé :

CAPITAL INVESTI + 7% par année écoulée depuis la date de constatation initiale
(soit un Taux de Rendement Annuel⁽²⁾ maximum de 6,81%)

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme, H Absolu 3 se poursuivra jusqu'à l'échéance des 12 ans.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE - ANNÉE 12

À la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Absolu 3 est retenu suivant 3 scénarios. L'investisseur reçoit⁽²⁾, le 9 octobre 2029 :

▪ Scénario favorable

Si le niveau final de l'Indice est supérieur ou égal à 100% de son niveau initial :

Capital investi + 7% par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit 84%
(soit un Taux de Rendement Annuel⁽²⁾ maximum de 5,20%)

▪ Scénario intermédiaire

Si le niveau final de l'Indice est compris entre 50% (inclus) et 100% (exclu) de son niveau initial :

Capital investi
Remboursement du capital à l'échéance

Blocage du capital pendant 12 ans sans rémunération

▪ Scénario défavorable

Si le niveau final de l'Indice est inférieur à 50% de son niveau initial :

Capital investi x valeur finale de l'indice ⁽³⁾

PERTE EN CAPITAL égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice (minimum de 50%)

Le produit se comporte comme un placement actions classique

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

- (1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 1 pour le détail des dates.
- (2) Hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement (comptes titres ou contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). Ces remboursements et versements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75 % Decrement, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
- (3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'Indice constatée à sa date d'évaluation initiale (le 29 septembre 2017).

Profil de risque et de rendement

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section "Facteurs de Risques" du Prospectus. Ces risques sont notamment :

Risque de perte en capital - H Absolu 3 présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de crédit - Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque sur le prix de marché - Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, de l'Indice et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant - Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Garantie ou protection équivalente

H Absolu 3 présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Il est également rappelé que cet investissement implique l'indisponibilité des sommes placées dans la mesure où, l'arbitrage ou le rachat anticipé du produit, réalisé sur demande de l'investisseur avant l'échéance, ne bénéficie d'aucune protection du capital et peut être exécuté à un cours nettement inférieur à sa valeur nominale.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,70 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de la commission, incluse dans le prix d'achat, pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de cette commission sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date de Remboursement Final.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) (Prénom NOM),
adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
numéro (Numéro du contrat),

reconnais avoir :

- reçu et pris connaissance des caractéristiques principales et de la documentation commerciale du support d'investissement H Absolu 3 - Code ISIN FR0013260387, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :
 - la nature du support et les risques y afférents,
 - les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
 - l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.

- pris connaissance que Hedios Patrimoine percevra, en tant que concepteur et distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée de vie des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,70 % TTC du montant des Titres effectivement distribués.

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

| | | |
|--|-------------------------------|-------------------------------|
| La durée maximale de la formule de H Absolu 3 est de 12 ans : | <input type="checkbox"/> Vrai | <input type="checkbox"/> Faux |
| Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement tous les ans, si, aux dates de constatation annuelles, le niveau de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% est supérieur ou égal à son niveau initial : | <input type="checkbox"/> Vrai | <input type="checkbox"/> Faux |
| L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est calculé en réinvestissant 100 % des dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique : | <input type="checkbox"/> Vrai | <input type="checkbox"/> Faux |
| H Absolu 3 présente un risque de perte en capital en cours de vie, en cas de sortie anticipée (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance : | <input type="checkbox"/> Vrai | <input type="checkbox"/> Faux |
| Le montant de remboursement (anticipé ou à l'échéance) communiqué dans les documents ne tient pas compte des frais de gestion afférents au contrat de capitalisation ou d'assurance-vie et des prélèvements fiscaux et sociaux : | <input type="checkbox"/> Vrai | <input type="checkbox"/> Faux |
| A l'échéance, je ne subis pas de perte si le cours de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (déterminé le 29 septembre 2017) : | <input type="checkbox"/> Vrai | <input type="checkbox"/> Faux |
| La faillite ou le défaut de paiement de l'Emetteur peut remettre en cause la protection conditionnelle du capital à l'échéance : | <input type="checkbox"/> Vrai | <input type="checkbox"/> Faux |
| H Absolu 3 comporte un risque de perte potentiellement important, comme tout placement en Bourse et aucun discours commercial ne doit me faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout produit affichant un rendement supérieur au taux du livret A comporte a priori un risque sensible : | <input type="checkbox"/> Vrai | <input type="checkbox"/> Faux |

Fait à, le / /

* hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Notice/Conditions générales)

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9).